# PRIME 3: ETUDE DE CONCEPTION ENERGETIQUE

Une étude de conception énergétique est une analyse des consommations énergétiques futures d'un bâtiment, préalable à sa réalisation, y compris pour ses éventuelles variantes. Elle se réalise notamment au moyen d'une simulation informatique. Elle a pour objectif d'optimiser les caractéristiques de l'enveloppe et des équipements installés, et leur adéquation. Elle intègre une évaluation des coûts d'exploitation futurs, afin que le Maître d'ouvrage puisse choisir sur base des coûts globaux (investissement + coûts d'exploitation).

Pour bénéficier de cette prime, vérifiez bien que vous répondez aux conditions d'octroi reprises sur http://www.bruxellesenvironnement.be, et également dans le mode d'emploi des Primes Energie 2007. Pour une guidance gratuite, vous pouvez contacter le Facilitateur Energie pour le secteur tertiaire: facilitateur.tertiaire@ibgebim.be, 0800 85 775.

## A. MONTANT DE LA PRIME

50% du coût de l'étude

## B. CONDITIONS TECHNIQUES

Pour pouvoir bénéficier de la prime, il faut que :

- le bâtiment soit projeté par le demandeur ;
- l'étude ait été réalisée avant la demande de permis de bâtir ;
- l'étude fasse l'objet d'une mission à part entière, indépendante de la mission habituelle de conception des installations HVAC du bureau d'études
- l'étude soit réalisée par un bureau d'études compétent et que celui-ci respecte 3 conditions:
  - être indépendant de l'entreprise et des sociétés chargées d'effectuer les travaux ou investissements à analyser par le bureau d'études ;
  - ne pas être fournisseur d'énergie ou d'équipement visé dans l'étude ;
  - fournir des références concluantes qui attestent de son expérience dans la simulation des efficacités énergétiques des bâtiments, des installations, équipements ou activités équivalentes ;
- l'étude réponde au cahier minimal des charges (voir encadré).

Les coûts éligibles pour l'octroi de la prime sont les prestations nécessaires du chargé d'études.

## CAHIER DES CHARGES MINIMAL POUR L'ETUDE DE CONCEPTION ENERGETIQUE

**Objectif** Une étude de conception énergétique a pour objectif d'optimiser les caractéristiques de l'enveloppe et des équipements installés pour réduire la consommation énergétique, et de vérifier la bonne adéquation des équipements au fonctionnement prévisible du bâtiment. Elle met en évidence l'intérêt d'une évaluation des coûts d'exploitation futurs pour que le Maître d'ouvrage puisse choisir sur base des coûts globaux (investissement + coûts d'exploitation).

**Exigences**

L'étude de conception énergétique doit établir :

- une description des caractéristiques du bâtiment (enveloppe et systèmes) et de ses usages prévisibles, y compris la logique et les paramètres clés de la régulation envisagée ;
- une analyse globale des flux énergétiques prévisibles, sur base d'une simulation thermique heure par heure, pour une année climatique type comprenant une période de forte chaleur et de grand froid, aboutissant à un tableau des consommations finales converti en énergie primaire (MWh) et en émission de CO2 (kg de CO2) sur base des coefficients de conversion communiqués par le Ministre de l'énergie ;
- une analyse d'une ou plusieurs variantes permettant d'optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment, classées par ordre de priorité (enveloppe, équipements, gestion, …).

L'étude doit permettre au Maître d'Ouvrage d'évaluer la pertinence d'une modification de la conception ou d'un investissement à réaliser visant à utiliser plus rationnellement l'énergie (renforcement de l'isolation, recours à une pompe à chaleur, intégration d'un système de refroidissement naturel…), à recourir aux sources d'énergies renouvelables ou à la cogénération de qualité.

## C. CONDITIONS ADMINISTRATIVES (PROCEDURE 1)

**Pour les études concernant des bâtiments et installations futures importantes**, il est vivement conseillé de présenter à l'IBGE, pour avis, la méthodologie de travail du bureau d'études préalablement à l'analyse.

Le dossier de demande d'octroi et de liquidation de prime pour la réalisation d'une étude de conception énergétique doit être composé des éléments suivants :

- le formulaire de demande de liquidation de Prime Energie (annexe II)
- l'original ou une photocopie de la facture pour les prestations réalisées avec l'adresse du bâtiment audité; cette facture doit être accompagnée d'une copie de la preuve de paiement ou porter la mention «pour acquit», avec la signature du prestataire de l'étude ainsi que son cachet;
- le rapport d'étude de conception énergétique conforme au cahier des charges minimal ;
- la déclaration de créance envers la Région (voir modèle en ANNEXE III);
- l'attestation du bureau d'études certifiant qu'il répond aux conditions d'indépendance et d'expérience requises ;
- tous les documents relatifs à toutes les sources de financement et les primes déjà perçues, sollicitées ou pouvant être sollicitées pour la réalisation de cette étude ;
- pour les entreprises commerciales : une déclaration sur l'honneur que l'entreprise est bien dans les conditions fixées par le règlement européen du 21/01/2001 dit « de minimis »: toute entreprise ne peut recevoir plus de 200.000€ d'aides d'état sur 3 ans sans avis préalable de la Commission européenne.

**Région de Bruxelles-Capitale**

# PRIMES ENERGIE 2007 – LOGEMENT COLLECTIF

ANNEXE II: Demande de liquidation de Prime Energie 2007

De …….. (Nom de l'établissement ou institution)

Date d'envoi de la demande :……

**A renvoyer à**

Sibelga
A l'attention de Mademoiselle Virginie Bogard
Quai des Usines 16
1000 Bruxelles

**ATTENTION**
Un seul formulaire par prime svp.
Avant de remplir le formulaire, vérifiez qu'il s'agit bien de la dernière version en date.

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### 1. Dénomination de l'institution demanderesse

Dénomination: ..... .....
Secteur d'activité principal : ..... .....
Rue et numéro : ..... .....
Code postal :..... Localité : .....
Téléphone :...../…….. Fax : ...../ .....

### 2. Responsable de l'institution demanderesse

Nom et prénom : ..... .....
Fonction : ..... .....
Téléphone : ...../…….. GSM : ...../……..
Fax : ...../……..
Email : .....@.....

### 3. Personne de contact pour la demande de subvention

Nom et prénom : ..... .....
Fonction : ..... .....
Téléphone : ...../…….. GSM : ...../……..
Fax : ...../……..
Email : .....@.....

*Ne pas remplir s'il s'agit de la même personne qu'au point 2.*

### 4. Numéro de compte bancaire sur lequel la subvention devra être liquidée

.....

## 5. Objet de la demande de subvention (cochez la ligne correspondante)

### ETUDES

O audit énergétique
O étude de faisabilité
O conception énergétique

### INVESTISSEMENTS

O comptabilité énergétique
O cogénération de qualité
O relighting des espaces communs
O variateur de fréquence, ventilation et pompe

### ISOLATION ET VENTILATION :

O isolation du toit du bâtiment
O toiture verte
O isolation du sol
O vitrage superisolant
O ventilation mécanique avec récupération de chaleur
O bâtiment passif/basse énergie
O protection solaire extérieure
O isolation des conduites

### LE CHAUFFAGE PERFORMANT :

O chaudière à condensation
O chauffe-eau instantané au gaz
O régulation thermique
O pompe à chaleur

### SOLAIRE :

O chauffe-eau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire
O système photovoltaïque de production d'électricité

## 6. BÂTIMENT CONSIDÉRÉ PAR LA DEMANDE DE SUBVENTION

Dénomination :..... .....
Adresse : ..... .....
Rue, n° : ..... .....
Localité :..... .....
Usages principaux du bâtiment : ..... .....
..... .....
..... .....

**Taille du bâtiment**

Surface au sol :..... m²
Surface latérale extérieure : ..... m²
Volume du bâtiment : ..... m³
Nombre total de logements : .....
Nombre de logements concernés par les travaux : .....
Dispose-t-il d'une comptabilité énergétique ? O oui O non
Nom de l'institution propriétaire du bâtiment : .....

Brève description de l'étude ou des travaux : .....

..... .....

..... .....

..... .....

**Montant total (*) de l'étude ou des travaux à subsidier : ..... € HTVA**

Et, pour ceux qui ne peuvent pas déduire la TVA : ..... € TVAC

Montant total (*)de la prime demandée (**) :…… ..... ……€ HTVA

…….. ……..€ TVAC

Dans le cas d'une cogénération de qualité ou d'une comptabilité énergétique, la date prévue de fin des travaux : ..... .....

(*) Estimation si le montant définitif n'est pas connu

(*) Si vous pouvez déduire la TVA, pour vous la prime est calculée hors TVA

(**) Pour les investissements, le montant de la prime détermine quelle procédure vous devez suivre : ≤ 10.000 € -> procédure 1 >10.000 € -> procédure 2 (voir mode d'emploi).

## LISTE ET BREVE DESCRIPTION DES ANNEXES JOINTES A LA PRESENTE :

(Veuillez numéroter les annexes, SVP)

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

Déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont à sa connaissance sincères et véritables. Le demandeur s'engage à mettre à disposition de l'administration (Bruxelles Environnement-IBGE) tous les documents nécessaires, tels que demandés dans le présent document, ainsi que toutes les données relatives à l'installation et d'en accepter la visite sur demande.

Fait à ……., le ……

Région de Bruxelles-Capitale

# PRIMES ENERGIE 2007 – LOGEMENT COLLECTIF

## ANNEXE III : Modèle de déclaration de créance

**Coordonnées du demandeur**

Nom ..... .....
Adresse ..... .....
Tél ..... .....
Fax/e-mail ..... .....

Sibelga doit à ..... .....
..... ..... (nom de l'institution qui fait la demande)
sis Rue ..... n° .....
code postal :..... ville : .....

représenté par ..... ..... (nom du représentant)

la somme de ..... euros

à titre de : ..... .....
(intitulé de la demande de prime)

Cette somme sera versée sur le compte n° . ..... de
..... .....(nom de l'institution qui fait la demande)

Certifié sincère et véritable pour la somme de ..... €
(montant écrit en toutes lettres y compris les centimes)

Fait à ……., le ……

Nom du représentant et signature